BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK

PROJET DE TEXTES DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos **le 31 décembre 2020**, les approuve dans toutes leurs parties et approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

Cet exercice clos le **31 décembre 2020** se solde par un bénéfice net de **7.420. 997.114 FCFA** après paiement de l'impôt sur les bénéfices de **1.212.525.600 FCFA**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et à l'article 45 de la loi portant réglementation bancaire, approuve sans réserve lesdits rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2020.

TROISIEME RESOLUTION

Selon les propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve l'affectation suivante du bénéfice net de l'exercice :

RUBRIQUES	**En F CFA**	
Résultat 2020	**7.420. 997.114**	
Report à Nouveau antérieur	0	
Réserves légales		1.113.149.567
Dividende		6.006.000.000
Réserves facultatives		301.847.547
MONTANT TOTAL	**7.420. 997.114**	**7.420. 997.114**

QUATRIEME RESOLUTION

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale décide que, après règlement à l'Etat de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de **7%** sur le dividende brut de **462 FCFA**, il sera effectivement versé aux actionnaires **un dividende net d'impôt** correspondant à une rémunération **de 429,66 FCFA par action** de **1 000 FCFA**. Le paiement de ce dividende s'effectuera à compter du 6 mai 2021 auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation domiciliataires des titres.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le montant de **76 000 euros**, soit **49 852 732 de FCFA** au titre des indemnités de fonction à payer aux Administrateurs pour l'année 2021.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Amine BOUABID arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une durée d'un (1) an.

Son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie, du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.

02 BOA - NIGER
IMMEUBLE BOA
RUE DU GAWEYE
BP: 10973 NIAMEY